

AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE GAP ET DE LA REGION

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://mac-gratuit.fr/site/ammgap>

Président : Mr DANY Guy Lotissement L'Isle 05230 AVANCON

☎ : 04.92.53.37.61 📠 : 06.15.18.75.31.

✉ : vpammgap@orange.fr

---- 00ooo00 ---

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 Avril 2014

Le 13 Avril 2014 à 10 heures 05, les membres de l'Amicale des Médailleurs Militaires de GAP et de la Région se sont réunis au Pavillon Carina, 27 Avenue de Chabanas 05000 GAP en assemblée générale ordinaire sur convocation de son président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée générale était présidée par Monsieur DANY Guy, président de l'Amicale. Il était assisté d'un secrétaire de séance en la personne de Monsieur BIGLIA Jean Pierre.

Le vérificateur aux comptes, Monsieur CLEMENT René, régulièrement convoqué, était présent.

Aucun quorum n'étant demandé, l'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 -2 °, alinéa 1 des statuts du 13 Avril 2014. Néanmoins 32 d'adhérents sont présents ou représentés.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité de l'Amicale
- Rapport financier du trésorier
- Compte Rendu du vérificateur aux comptes
- Approbation des rapports
- Fixation du montant de la cotisation 2015
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Approbation des nominations du Conseil d'administration du 16 Novembre 2013
- Examen des vœux et motions
- Questions diverses.

Le président a précisé que l'ensemble des documents ont été déposés au siège social de l'Amicale à la Maison du Poilu à GAP, le 18 Mars 2014.

Il a été fait lecture des différents rapports et du compte rendu du vérificateur aux comptes.

Aucune question n'a été posée à l'issue de la lecture des différents rapports et comptes rendus.

A l'issue, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour .

- Rapport moral : **adopté à l'unanimité**
- Rapport d'activité : **adopté à l'unanimité**
- Rapport financier : **adopté à l'unanimité**

D.G.

DPB

- Budget : Le montant de la cotisation pour l'année 2015 est fixée à 15 € : **adopté à l'unanimité**

- Désignation du vérification aux comptes : Monsieur CLEMENT René seul volontaire est reconduit dans ses fonctions : **Adopté à l'unanimité**

- Renouvellement des mandats du Conseil d'administration. Messieurs ROLLAND Gilbert et ZANATTA Robert sont **renouvelés** par l'assemblée générale **à l'unanimité**

- Election de nouveaux membres : Messieurs BRIAM Jean, DERAMBURE Daniel et MICHEL Joël sont **élus à l'unanimité**

- Monsieur BATTISTINI Sébastien nommé secrétaire lors du conseil d'administration du 16 Novembre 2013 nous a fait parvenir sa démission de ce poste le 6 Avril 2014 pour raison de santé. Il a été fait appel à un volontaire parmi les membres présents. Monsieur BIGLIA Jean Pierre volontaire est **élu à l'unanimité**

Les nouveaux élus exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de trois ans.

Le Président a mis à l'ordre du jour une motion concernant la participation de l'amicale et de son drapeau à l'occasion de la cérémonie commémorative du 19 Mars.

Le président donne lecture d'un courrier transmis par Jean SERVAT, président honoraire de l'Amicale dans lequel il met en exergue le nombre de morts après la fin de la Guerre. Pour lui la date du 19 Mars ne peut pas être retenue pour honorer les morts de la Guerre d'Algérie.

Le Président fait un commentaire sur un jugement de la Cour d'Appel de RENNES dans lequel il est fait obligation d'ajouter la mention de "Mort pour la France" pour une personne décédée le 5 Juillet 1962 en Algérie ce qui signifie que les accords d'Evian n'ont pas été respectés et que le 19 Mars ne symbolise en aucun cas la fin de la Guerre d'Algérie.

La question de position de la Fédération Nationale des Amicales de Médailleurs Militaires est posée à Monsieur MONNIER Jean Paul, secrétaire national et présent dans la salle. Sa réponse est nette : La Fédération nationale ne reconnaît pas cette date comme date pour honorer les morts de la Guerre d'Algérie.

Il est également fait état par plusieurs membres de l'assemblée que la FNACA ne participe pas à la cérémonie, toujours officielle, du 5 Décembre alors que d'autres associations d'anciens combattants en Algérie reconnaissent cette date comme date officielle.

A l'issue du débat, le président a mis aux voix les résolutions suivantes :

- Présence de l'amicale à la cérémonie du 19 Mars :

- Contre 27 voix - Abstention 4 voix - Pour 1 voix.

Cette résolution est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.

- Participation du drapeau à la cérémonie du 19 Mars :

- Contre 23 voix - Abstention 8 voix - Pour 1 voix.

Cette résolution est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.

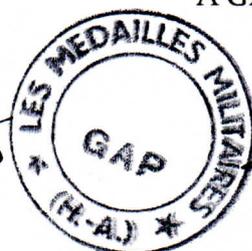
Le Président donne différentes informations sur des événements à venir à GAP et précise les dates des différentes cérémonies patriotiques de la commune de GAP pour l'Année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et par le secrétaire de séance.

A GAP, le 13 Avril 2014

Le président de séance.



Le secrétaire de séance.